

Année 1978

Yonne Républicaine 3 Janvier 1978

Le Père Noël est venu

Saint-Martin-des-Champs. – Le Père Noël est descendu du ciel avec ses jouets par millier ou presque, c'était le cas à Saint-Martin-des-Champs il y a quelques jours dans l'après-midi, à l'école, où les jouets furent distribués par le généreux bonhomme à la barbe blanche.

Après une animation réalisée par les élèves, aidés en cela par l'institutrice, Mme Boureau, et les délégués de parents d'élèves, en présence de M. Pipault, maire de Saint-Martin, c'était l'heure du goûter, dans l'allégresse générale.

Une bonne soirée somme toute, pour laquelle il faut remercier la municipalité et le Père Noël.

Le Puisayen Février 1978

SAINT MARTIN DES CHAMPS

La Galette

Sous la présidence de M. PAQUET, le club du 3e âge s'est réuni le mercredi 11 janvier pour tirer la galette des rois.

M. WEIL présenta d'abord une série de diapositives très intéressantes sur l'Afrique, Hong Kong et le Japon. Puis vint le moment du goûter, les conversations, dans la bonne humeur générale allèrent bon train.

La soirée se termina par des jeux de cartes et dans la satisfaction de chacun.

Félicitations au président et à toutes les aides bénévoles, et...

A l'année prochaine.

Elections Municipales Complémentaires.

Pour remplacer Monsieur Jean LE GOFF, adjoint au maire décédé en 1977, les habitants de St Martin des champs se sont présentés aux urnes les Dimanches 8 et 15 janvier.

Scrutin du 8 Janvier :

Inscrits : 228 ; votants : 140 ; suffrages exprimés : 136 ; bulletins nuls : 4.

Ont obtenu:

M. Bernard MORIN : 39 voix ; Mme Jacqueline BROCHUT : 32 voix ; M. Hubert BOURGOIN : 19 voix ; Mme Colette EVE : 13 voix ; Mme Suzanne GODON : 10 voix.

Aucun candidat. n'ayant obtenu la majorité absolue de 68 voix, il y a ballottage.

Scrutin du 15 Janvier :

Inscrits : 228 ; votants : 161 ; suffrages exprimés : 158 ; bulletins nuls : 3.

Ont obtenu:

M Roger FOUTRIER : 93 voix ; M Bernard MORIN : 41 voix ; Mme Jacqueline BROCHUT : 24 voix.

Elu : M. Roger FOUTRIER

Dimanche 29 Janvier - Mairie de et Martin des champs - Election du 2ème adjoint :

FOUTRIER : 8 voix (Elu)

FIEZ : 3 voix.



Au club des anciens de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Bonne ambiance en la salle du Club des Anciens de Saint-Martin où il était procédé au tirage de la souscription organisée par le Club martinois.

Cette souscription, qui a lieu chaque année au printemps, permet aux membres du club que préside M. Paquet, de réaliser un beau voyage dans le courant du mois de juin.

De jeunes enfants, aux mains « innocentes », tirèrent les numéros gagnants qui firent dans l'assistance, comme on le devine, de nombreux heureux.

Parmi les lots, de nombreux avaient été confectionnés par les dames du club, lors des réunions hivernales, ce qu'il ne faut oublier de mentionner.



Incendie criminel à Saint-Martin-des-Champs ?

Saint-Martin-des-Champs. – Incendie criminel à Saint-Martin-des-Champs, dimanche soir ? La question est posée, et les enquêteurs de la brigade de gendarmerie de Saint-Fargeau, et de la brigade des recherches d'Auxerre, sous la conduite de l'adjudant-chef Kjan, s'emploient à le démontrer.

Ils avaient d'ailleurs interpellé un individu suspecté de cet acte criminel.

Il était un peu plus de 21h30, dimanche soir, lorsque l'alarme était donnée par un automobiliste circulant sur la D. 90 entre Saint-Privé et Saint-Fargeau, qui remarquait une épaisse fumée s'élevant d'un bâtiment en contrebas de la route, au hameau de Moulin-Foulon, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-des-Champs.



Arrivés promptement sur les lieux du sinistre, qui avait déjà gagné une partie de la toiture, les sapeurs-pompiers de Saint-Fargeau, sous la conduite du lieutenant Mazet, se rendaient rapidement maître des flammes, empêchant leur propagation aux bâtiments contigus.

Appartenant à M. Adam, demeurant à Voiron (Isère), ce bâtiment loué par MM. Fernand et Roger Brulebois, était la proie des flammes pour la seconde fois.

Sous une partie de la toiture ravagée, 10 tonnes de foin étaient rapidement détruites, alors que dans l'extrémité de ce même bâtiment, des animaux étaient sortis des étables dans les prés adjacents, par mesure de sécurité.

Les services de l'E.D.F. procédaient à la coupure du branchement électrique du bâtiment.

La brigade de gendarmerie de Saint-Fargeau se rendait sur les lieux pour recueillir les premiers témoignages de l'enquête.

Une enquête qui ne manquera pas certainement d'apporter prochainement des éclaircissements.

L'assemblée annuelle du Club du troisième âge de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Réunis comme chaque année à la même époque pour leur assemblée générale, les membres du Club du Troisième Âge de Saint-Martin-des-Champs se sont retrouvés pour passer un excellent après-midi.

Les différentes activités, jeux de cartes tous les 15 jours, petits travaux d'aiguilles pour les dames, le repas offert aux personnes âgées et le voyage à Bourges ont contribué à agrémenter la vie du club.

Le rapport financier positif présenté, il fut question de l'organisation de la fête du 13 août, à Monéteau, « la grande fête départementale du troisième âge », un voyage aux floralies d'Orléans est aussi prévu début août.

En remerciant toutes les bonnes volontés ainsi que les dons en nature et en espèces, en particulier les quêtes aux mariages, souhaitant aux jeunes époux bonheur et prospérité, les membres du club se sont séparés dans une ambiance pleine de gaieté et d'amitié.



Fête champêtre et concours de pêche à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – La petite commune de Saint-Martin a vécu, ce dernier week-end, au rythme de sa fête champêtre.

Une fête bien traditionnelle à la commune, mais qui ne l'anime que bien peu, puisque celle-ci a lieu à quelques kilomètres du petit bourg, aux abords de l'étang Lélou.

Ce jour, c'est donc l'occasion d'une véritable migration des habitants de Saint-Martin qui, chaque année, vont ainsi passer leur journée sur les berges de cet étang, et ce, grâce à l'organisation irréprochable mise en place par le Comité des fêtes.

Pour trouver l'étang Lélou, dans toute sa splendeur, rien de plus simple. En empruntant la route sinueuse à la sortie de Saint-Martin, direction Lavau, puis en bifurquant sur la gauche, vous pénétrez alors dans une magnifique forêt, et vous découvrez aussitôt, dans son cadre splendide de verdure et de calme, d'un calme à faire rêver, l'étang en question.

C'était donc fête toute la journée ce dimanche à l'étang Lélou, et même dès le matin, avec le traditionnel concours de pêche. Un concours qui réunissait les « lève-tôt », gaules à la main, pour taquiner la gent sub-aquatique de ce bel étang, grâce à l'organisation annuelle de l'A.P.P. de Saint-Martin.



En fin de matinée, c'était la distribution des lots par M. Guillemenot, président de l'A.P.P., et la lecture du palmarès, où les Florentinois brillèrent en prenant les quatre premières places.

Classement. – 1. Crepier (Saint-Florentin) : 64 poissons, 1 410 pts ; 2. Christian Herba (Saint-Florentin) : 75 poissons, 1 215 pts ; 3. Michel Fusibay (Saint-Florentin) : 65 poissons, 985 pts ; 4. Henri Fusibay (Saint-Florentin) : 64 poissons, 770 pts ; 5. Barron (Saint-Fargeau) : 60 poissons, 750 pts ; 6. Georges Martin (Montereau) : 36 poissons, 730 pts ; 7. Herba (Saint-Florentin) : 36 poissons, 610 pts ; 8. Carrouée (Saint-Fargeau) : 18 poissons, 590 pts ; 9. Danielle Fusibay (Saint-Florentin) : 31 poissons, 565 pts ; 10. Jean-Michel Moreau (Montargis) : 4 poissons, 525 pts.

Le midi, il y avait un repas champêtre sous la futaie, qui permettait à chacun de goûter aux charmes du repas au grand air ; puis l'après-midi de multiples stands, traditionnels aux kermesses, permettaient de se distraire.

Il faut dire que la pêche à la truite obtint, à ce sujet, un bon succès tant auprès des petits que des grands.

Comme le déjeuner de midi, c'est un dîner, en soirée qui permettait à tous, au crépuscule, de profiter des dernières lueurs d'un soleil mourant.

Il faut dire, à ce propos, que le service, d'un dévouement exemplaire, fut même débordé à ce moment-là par le nombre des convives.

Les trompes de chasse du Rallye Puisaye donnaient également la note musicale avant l'embrasement des bords de l'étang, grâce à des feux de bengale multicolores, des illuminations qui obtinrent aussi un grand succès.

De nombreuses personnalités vinrent honorer de leur présence cette belle fête, parmi lesquelles, le midi, Mme Wattine, et le sénateur Guillaumot.

Au cours de la soirée, M. Pipault, maire de Saint-Martin, accueillait le ministre, Jean-Pierre Soisson, accompagné du député Marc Masson.

Une belle journée de fête somme toute pour le Comité des fêtes de Saint-Martin, avec cette fête qui restera gravée dans l'esprit de tous jusqu'à l'année prochaine, toujours en ce site que l'on ne peut oublier.



Yonne Républicaine 14 Août 1978

Une bonne soirée pour le Comité des fêtes de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Sympathique ambiance, samedi soir, à Saint-Martin-des-Champs, au foyer municipal, où le Comité des fêtes de la petite commune organisait une réception amicale pour tous ceux qui ont prêté leur précieux concours au succès et à la réussite de la belle fête de l'étang Lélou, le 23 juillet dernier.

Un vin d'honneur servi en présence de M. Pipault, maire de Saint-Martin, et de M. Gérard Duperry, président du Comité des fêtes de la petite commune, suivi d'un copieux buffet où petits fours frais et toasts abondaient, permettait à tous de passer un bien agréable moment, dans la joie et la bonne humeur.

La fête de l'étang Lélou 1978 est passée, vive la prochaine fête et son édition 1979, à laquelle nous souhaitons encore plus de réussite.



Saint-Martin-des-Champs :

Ses rétrospectives, son actualité, son futur. Une communication de son maire.

Saint-Martin-des-Champs, à 4 kilomètres de Saint-Fargeau, s'est retirée de l'union qui la liait au chef-lieu de canton. Cela, c'est le passé. Aujourd'hui, la commune essaie de bouger car elle veut que demain soit plus vivant.

C'est à partir de ces trois pôles temporels que M. Pipault nous a livré ses réflexions sur le destin de « sa » commune.

Les problèmes d'une commune rurale

Sa vie d'antan, bien qu'elle soit encore récente, connaissait une activité beaucoup plus ample qu'aujourd'hui. Ses multiples et généreuses professions qui en formaient le développement, par leur configuration harmonieuse entretenaient une animation de famille très agréable. Depuis lors, le progrès a fait son chemin et très vite, nous a amenés à une dépopulation constante.



Du Saint-Martin d'hier et d'aujourd'hui...

« Mon conseil » et moi-même, conscients de notre devoir, étant réintégrés dans notre intégralité, solidement installés, avons repris avec fermeté le dur labeur que nous avons entrepris auparavant, à savoir :

La voirie. – La modernisation des chemins est en voie d'achèvement. Il y a, pour ne citer que les plus récents, la partie du chemin qui relie Blandy au chemin de la Métairie-au-Roi en totalité, le chemin de la Métairie-au-Roi et celui du hameau des Salzards. Coût : 50 000 F ; subvention : 25% ; reliquat : 37 500 F ; emprunt : 31 250 F à la Caisse d'épargne et de prévoyance de Joigny à un taux d'intérêts de 7,25% sur vingt ans.

Il y a aussi le chemin de La Prairie. Coût : 46 800 F ; subvention : 40% ; reste 28 080 F pris sur les fonds libres du budget. Enfin, la partie communale du chemin du Colombier est en cours pour un coût de 8 000 F, avec une subvention de 40%, soit 3 200 F.

Pour 1978, le budget primitif s'équilibre en recettes et dépenses à 522 093,63 F, avec une augmentation de 10% du centime. Pour la circonstance, nous mettons en évidence le chemin de la Cour-Buisson.

Etant donné la mécanisation actuelle, le conseil a décidé, dans sa séance du 3 juin 1976, que l'élagage des haies pourrait être effectué sur les chemins communaux, jusqu'aux maisons d'habitation auxquelles ils conduisent, excepté les anomalies éventuelles qui nécessiteraient la consultation du conseil.

Par ailleurs, un grand pas est fait dans la réfection des fossés. Cette année, nous envisageons en plus ceux du carrefour de Lalande et des Robins.

Dans sa séance du 20 mai 1977, le conseil a décidé la mise en vente des chemins communaux en état de lacune, non utilisés à la circulation et pouvant être aliénés au prix de 1 F le mètre carré, dans le but de donner aux propriétaires intéressés une superficie plus homogène, leur permettant de vivre en toute quiétude.

Lorsque le plan communal de règlement national d'urbanisme aura été élaboré par le conseil municipal et la Direction Départementale de l'Équipement, il sera affiché en mairie afin que le public puisse en prendre connaissance et éventuellement faire ses observations.

L'eau. – L'eau au Fourneau représente l'achèvement des travaux de notre adduction d'eau. En voici le coût jusqu'à la limite de propriété de M. Garnier : 70 000 F, avec une subvention de 25 000 F, le reste étant couvert par emprunt.

A cette occasion, il m'est agréable de faire connaître à la population qu'elle peut boire, en toute confiance, cette eau qui est en permanence claire, limpide et potable grâce à l'appareil de filtration, consciencieusement installé et à la surveillance de techniciens très compétents, sans augmentation du prix. Pourtant, chemin d'accès, appareil de filtration et maçonnerie représentent 277 483,68 F payés 100 000 F par subvention et le reste par emprunt.

Le futur

Dans sa séance du 5 juillet dernier, le conseil a décidé, à l'unanimité, de concevoir un foyer municipal qui comprend en son sein le club du troisième âge, le comité des fêtes et la société de pêche. Il en ressortira, j'en suis sûr, une entente plus cordiale, fraternelle et bénéfique pour tous.

Notre école est maintenue et ceci grâce à la solidarité des familles qui a joué l'année dernière et qui doit encore s'affirmer pour la rentrée prochaine. Pour parfaire cette situation, notre lotissement qui jouxte le village apportera des éléments nouveaux, ainsi, une amélioration démographique se fera naturellement en faveur de la sauvegarde de l'école et cette anomalie sera enfin résolue.

L'assainissement intégral (bourg et lotissement), tant convoité par tous, sera bientôt réalisé. Pour aller de pair avec notre nouvelle cité, un atelier est prévu. Déjà, le terrain adéquat est acheté ; il sera concédé à un prix symbolique. En l'occurrence, je remercie dès maintenant les personnes, promoteurs ou entreprises qui nous, proposeraient leur concours et nous apporteraient leurs notions pour la création de cet atelier ou petite usine.

Notons en passant que 27 lots de 800 à 1 200 m² sont encore disponibles, à raison de 35 F le m² (terres excellentes, saines, substantielles et bien exposées).

En ce qui concerne les ordures ménagères, les propriétaires nous autorisent depuis de très nombreuses années à les déposer dans leur ancienne carrière du Four-à-Chaux. Il ont eu l'amabilité de nous faire, par écrit, une promesse de vente que nous ne manquerons pas de réaliser dès que possible. Un panneau réglementera l'usage de cette décharge qui devra être respectée afin que sa longévité soit assurée.

Il est important de vous parler du circuit des cars qui conduit les personnes intéressées le vendredi à Saint-Fargeau. Le conseil a donné son accord au Comité de développement de la Puisaye pour que celui-ci continue, en espérant que les usagers se feront plus nombreux pour en assurer l'existence.

Pour compléter cet exposé, n'oublions pas notre admirable « étang Lélou » qui a comblé de joie tous ceux qui ont participé à notre très sympathique fête champêtre du 23 juillet dernier. Il leur plaira encore davantage dans le futur, car il sera doté d'un parking aménagé, parsemé de-ci de-là de magnifiques chênes valorisant ce site pittoresque que vous saurez apprécier.

En ma qualité de maire, un cordial merci anticipé à toutes les personnes qui voudront bien nous apporter leur initiative.

Le meilleur accueil leur sera toujours réservé. – **Gaston PIPAULT.**



... au lotissement de demain.

Yonne Républicaine 12 Septembre 1978

Quand Saint-Martin-des-Champs accueille un ministre

Saint-Martin-des-Champs. – Le conseil municipal de Saint-Martin-des-Champs, regroupé autour de son maire, Gaston Pipault, attendait samedi midi la visite du ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, M. Jean-Pierre Soisson. C'était en fait l'événement du jour et il l'attendait avec une fébrilité justifiée par l'importance que représente l'arrivée d'une personnalité d'Etat dans une petite commune rurale.

A l'issue (pas trop tardive) de sa permanence à la mairie de Saint-Fargeau,



Une réception détendue n'exclut pas l'évocation de problèmes sérieux.

J.-P. Soisson arrivait donc à Saint-Martin, où l'attendaient, outre les représentants élus du pays, les invités du jour et quelques habitants venus à l'apéritif d'accueil.

Tout le monde étant réuni dans la grande salle communale, Gaston Pipault prononçait « avec son cœur » quelques mots de bienvenue et de remerciements à l'adresse de ses visiteurs pour avoir accepté de venir partager quelques heures de la vie d'une modeste commune. Il lançait également un appel à tous les responsables présents et à toutes les bonnes volontés pour le développement de Saint-Martin, dont il a tracé les grandes lignes dans un récent article de notre journal. En ponctuant ce discours par un « cordial merci », il cédait la parole à J.-P. Soisson.

Celui-ci, après avoir rappelé qu'il était très heureux de venir en compagnie de Marc Masson à ces réunions de contact avec la population, tint à souligner que, comme le problème du maintien de l'école de Saint-Martin, « les autres problèmes devraient toujours se régler dans l'amitié ». Il levait alors son verre pour « le développement futur et le processus de développement qui est en cours à Saint-Martin-des-Champs ».

Second acte détendu

Après ce premier rendez-vous, les conseillers municipaux, l'institutrice et les représentants d'associations de Saint-Martin, Mme Wattine, conseiller général, MM. Bardin, ingénieur des Ponts et Chaussées ; Machenot, ingénieur divisionnaire T.P.E. ; Dornier, géomètre ; Arnaud, secrétaire parlementaire, accompagnaient Gaston Pipault, MM. Soisson et Masson au tout nouveau restaurant de Saint-Martin (qui n'est d'ailleurs pas encore tout à fait terminé).

On a parlé de beaucoup de choses pendant ce repas : d'architecture et infrastructures routières, notamment, entre les responsables élus et les professionnels invités. Ainsi, après la demande de Mme Wattine, le ministre exprima le souhait de voir la ligne téléphonique Mézilles – Saint-Fargeau enterrée à l'occasion des travaux de réfection de la D. 965 et demanda que les responsables des P.T.T. soient contactés en ce sens.

Pour rester à Saint-Martin, on parla de nouveau du maintien de l'école primaire obtenu cette année et en cette occasion M. Soisson rendit d'ailleurs hommage à l'institutrice pour ses compétences et son dévouement dans l'action menée.

Les conseillers lui exposant ensuite cette anomalie du ramassage scolaire qui emmène des enfants des classes primaires à Saint-Fargeau, le ministre demanda la compréhension des familles du pays pour l'effort fait en faveur de l'école et leur rappela que son maintien dépend de la présence de leurs enfants.

Après avoir discuté d'autres problèmes de moindre importance, J.-P. Soisson devait remercier les élus pour leur accueil chaleureux et souligna une nouvelle fois l'enrichissement que représentent pour lui ces contacts directs.

Tenu par ses obligations, il quittait ses hôtes sur ces mots et, en guise de conclusion, Gaston Pipault l'assurait que Saint-Martin-des-Champs « saurait toujours le recevoir avec le sourire », comme elle l'avait fait en ce samedi.

Yonne Républicaine 28 Octobre 1978

Réunion des maires du canton de Saint-Fargeau Interventions des élus communaux

Saint-Martin-des-Champs. – M. Pipault soulignait des difficultés semblables aux autres communes et que subit également Saint-Martin. Mais le point essentiel que s'attachait à défendre M. Pipault, c'est le problème de l'école de la commune qui subit une « frustration de scolarité ». Il soulignait qu'il était urgent d'enrayer cela, car il s'agit bien d'un problème grave et qui suscite certaines inquiétudes pour l'avenir de Saint-Martin, avec une désertification chronique de l'école par les jeunes « primaires » qui vont à Saint-Fargeau.

Il était répondu par M. Beliard, inspecteur d'Académie, que les parents ont le libre choix de l'école pour leurs enfants, qui ne sont pas tenus de fréquenter celle de leur commune. Une obligation en ce sens est d'ailleurs impossible.



M. Pipault émettait alors l'idée d'interdire le ramassage scolaire des enfants scolarisables dans l'école du village, ce qui serait un biais pour pallier cet effet complémentaire favorisant la désaffection de l'école communale.

M. Fautras s'associait sur ce plan à M. Pipault, faisant remarquer de façon fort judicieuse que chaque commune, dans le même cas, paie deux fois pour un transport qui vide son école et pour l'école où la collectivité locale paie aussi d'ailleurs.

En ce qui concerne une question sur la qualité d'enseignement scolaire à Saint-Martin ou à Saint-Fargeau, M. Beliard affirmait que les enfants de ces écoles possédaient les mêmes chances dans leurs études que ceux des villes.

Yonne Républicaine 8 Décembre 1978

Au club des Anciens de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Les anciens du Club du troisième âge de Saint-Martin-des-Champs ont tenu leur assemblée générale, l'autre mercredi, en la salle du foyer local, sous la présidence de M. Marcel Paquet.

À l'ordre du jour de cette réunion, figurait avant toute chose, le paiement des cotisations pour l'année 1979, et la mise en place du repas gratuit offert aux retraités adhérant au club, le 10 décembre prochain, salle du foyer, à 12h30.

Rendez-vous est d'ores et déjà fixé à cette date, pour un agréable moment d'amitié et de gastronomie.



Yonne Républicaine 12 Décembre 1978

Au banquet du troisième âge à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Le Club du troisième âge de Saint-Martin-des-Champs avait réuni tous ses adhérents, dimanche midi, pour le banquet annuel offert par le club à ceux-ci, salle du foyer.

Ils étaient ainsi une bonne cinquantaine, réunis dans la plus parfaite amitié, pour ces agapes de fin d'année, sous la présidence de Mme Wattine, conseiller général du canton, et M. Pipault, maire de la petite commune.

Entouré des membres du bureau du club, Mme Guiblain, secrétaire, M. Jean-Louis Guillemenot, trésorier, M. Marcel Paquet, président, devait prononcer quelques paroles de bienvenue à tous, en début de repas.

« Il m'est très agréable de vous voir aussi nombreux à cette réunion traditionnelle qui se manifeste toujours dans une ambiance amicale. »

Lançant un « Vive le troisième âge de Saint-Martin-des-Champs », auquel nous nous associerons volontiers, le président Paquet devait conclure en exprimant son grand espoir de se retrouver chacun présent en ce même lieu l'an prochain. Puis il remerciait « de tout cœur », disait-il, les personnes ayant contribué bénévolement à l'organisation de cette belle manifestation amicale, et ô combien sympathique !

Avant de reprendre sa place à table, celui-ci devait fixer à l'honorable assemblée présente, le prochain rendez-vous gastronomique, à savoir le mercredi 10 janvier, en après-midi, vers 15 heures, pour le sacre des rois et des reines du club martinais, lors de la galette des rois.



A l'école de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs. – Les enfants de Saint-Martin-des-Champs n'ont pas été oubliés par le Père Noël dans sa tournée en Puisaye.

Il est même venu spécialement, jeudi après-midi, pour terminer en beauté ce premier trimestre scolaire.

Il est, en fait, venu au rendez-vous, en même temps que M. Pipault, maire, l'institutrice et les parents, pour partager les friandises et les petites « gâteries » qui accompagnaient les cadeaux. Père Noël, à votre âge, attention aux excès !

